

BUDGET 2012 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le projet d'avis a été présenté par le nouveau rapporteur au budget, Albert MAHE. En effet, depuis la session houleuse de janvier 2012 – voir lettre n°16 – les fonctions de président de la commission « Finances – Prospective – Europe – Interrégionalité » et de rapporteur ont été dissociées. Le projet d'avis a été adopté en commission par 13 voix pour et 1 contre.

CE QUE CONTIENT LE PROJET D'AVIS SUR LA DM2

Le projet d'avis indique que les 81,9 M€ portent essentiellement sur trois secteurs :

- développement économique, soutien aux entreprises, enseignement supérieur et recherche, aménagement numérique pour 55 M€,
- transports pour 12 M€,
- apprentissage et enseignement scolaire pour 12 M€.

Dans ses considérations, le projet d'avis du CESER fait un focus sur la politique d'emprunt de la Région qui recourt à nouveau directement à l'épargne des particuliers par le lancement d'un emprunt obligataire pour un montant maximal de 100 M€.

Parmi ses observations globales, le CESER indique qu'il a pris connaissance des quinze engagements pour la croissance et pour l'emploi pris entre l'Etat et les régions françaises. A ce sujet, le CESER entend être attentif à la mise en œuvre de ceux-ci, notamment dans le nouvel acte de décentralisation attendu et à la gouvernance entourant ces quinze engagements.

Plus particulièrement, le CESER indique que sortir de la grave crise économique et sociale nécessite des mesures structurelles à l'échelle des nations afin de relancer la croissance et d'assurer une meilleure répartition des richesses, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci.

En référence aux chiffres du chômage – nationaux et régionaux – le CESER pointe le fait que le Conseil Régional des Pays de la Loire n'est pas l'instance susceptible d'apporter les réponses de fond à cette crise.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Francine DESNOS

Les politiques menées par la Région sont nécessaires pour aider la relance de l'économie, mais loin d'être suffisantes au regard de la violence de la crise, pour inverser la courbe du chômage, relancer la croissance, répondre à l'urgence sociale. La CGT interroge : combien d'emplois sauvegardés et créés par l'ensemble des dispositifs mis en place par le Conseil Régional depuis le début de la crise ? La CGT approuve le souhait du CESER d'une évaluation régulière de ces mesures à l'image du travail engagé pour un bilan quantitatif et qualitatif de la charte tripartite.

La gravité de la situation impose de s'attaquer aux causes de la crise et pas seulement à ses conséquences. La puissance publique ne peut pas continuer à être réduite au rôle de pompier du social. La CGT partage le projet d'avis sur « *la nécessité de mesures structurelles pour relancer la croissance et assurer une meilleure répartition des richesses* ». La revalorisation du travail, la relance de la consommation, une politique industrielle d'envergure, la formation des salariés, le développement des services publics sont, pour la CGT, des leviers à actionner par l'intervention publique. Les causes du chômage et de la désindustrialisation de notre pays ne sont pas à rechercher dans le coût du travail et les droits sociaux mais dans l'affaiblissement d'investissement dans notre système productif au profit des marchés financiers.

La question de la revisite des politiques publiques comme celle du désendettement des finances publiques revient régulièrement dans nos débats. Pour certains, les politiques d'austérité seraient une réponse à la crise. Pour la CGT, l'austérité, au contraire, est source d'aggravation de la situation économique et sociale d'un pays.

CE QU'À DIT LA CGT – Intervention de Francine DESNOS (suite)

Pour la CGT, l'acte III de la décentralisation doit refonder le sens et l'organisation des politiques publiques dans la construction du lien social et du développement équilibré des territoires. Dans l'attente de ce nouvel acte de la décentralisation et sans anticiper les résultats des négociations nationales, la CGT partage le projet d'avis du CESER sur l'attention à porter à la mise en œuvre des 15 engagements pour la croissance et pour l'emploi pris entre l'Etat et les régions et sur la gouvernance d'un certain nombre de dispositifs notamment :

- la banque publique d'investissement qui doit être un outil majeur pour le financement des entreprises. Par ailleurs, la CGT continue de revendiquer un élément du pôle financier public comité de pilotage dans le domaine de l'innovation, innovation qui pour la CGT doit être au service de la réponse aux besoins des populations dans le cadre d'un développement humain durable ;
- responsabilités redéfinies dans les pôles de compétitivité ;
- dispositifs de formation pour les emplois d'avenir et le contrat de génération.

Concernant la politique d'emprunt de la Région, la CGT s'interroge sur la systématisation du recours à l'emprunt in fine en direction des particuliers. L'INSEE annonce une baisse du pouvoir d'achat des ménages qui vont chercher dans leur épargne les moyens de pallier à cette diminution. Pourront-ils longtemps continuer à piocher dans leur épargne pour eux-mêmes et pour aider le financement de politiques publiques alors que les banques et les grands groupes affichent des bénéfices importants ?

Enfin, la CGT interpelle le Conseil Régional sur deux points particuliers de la DM2 qui nous interrogent sur deux principes :

- la CGT comprend la nécessité d'aider le territoire Meslay-Grez en Mayenne pour faire face aux conséquences environnementales, économiques et sociales de la pollution par les PCB de l'usine Aprochim. Mais est-ce le rôle de l'intervention publique de réparer les défaillances d'une Direction d'entreprise en matière de sécurité environnementale liée notamment aux conditions de travail de ses salariés ? Nous serons attentifs à ce que cette entreprise n'échappe pas à sa responsabilité sociale et environnementale et souhaitons qu'elle participe à l'effort financier ;
- la CGT comprend également la préoccupation du Conseil Régional sur les conséquences économiques et sociales de la mise en redressement judiciaire du groupe Doux et des conséquences sur la filière avicole. Mais pour ce dossier aussi nous émettons des réserves quant à l'utilisation de fonds publics pour pallier à l'incompétence d'une Direction dans ses choix stratégiques.

Ces remarques étant faites, la CGT votera ce projet d'avis en prévoyant d'être très attentive aux prochaines orientations budgétaires.

VOTES : L'avis a été adopté par 99 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

L'intégralité de cet avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/s>